

Les effets de la crise du Coronavirus sur l'éducation et le travail de l'accompagnement dans la nature et les demandes d'ERBINAT

30.3.2020

Situation initiale et définition du problème

ERBINAT représente environ 500 membres, dont plus de 40 institutions et centres de formation, qui ont formé ces dernières années plusieurs milliers de personnes à conduire les gens de manière responsable dans la nature, à les soigner et les accompagner, et à organiser des événements éducatifs efficaces axés sur l'éducation au développement durable et l'apprentissage social. Nos membres sont principalement actifs dans les domaines de l'éducation en plein air, de l'éducation par l'expérience, de l'éducation environnementale liée à la nature et dans les groupes de jeux en nature et dans la forêt ainsi que dans les garderies forestières et les jardins d'enfants naturels.

La crise du Coronavirus frappe fortement le travail d'éducation et de l'accompagnement dans la nature. Avec l'interdiction de l'enseignement en face à face, l'existence de nombreux prestataires de formation de base et de perfectionnement, d'instructeurs de cours indépendants et d'autres personnes travaillant dans le secteur est menacée. Tout un milieu de petits prestataires de services éducatifs, indispensables à la mise en œuvre pratique de l'éducation au développement durable (EDD) et de l'apprentissage social dans le système éducatif suisse est menacé d'effondrement.

Afin d'amortir les conséquences économiques de la crise du Coronavirus, le Conseil fédéral a adopté le 20 mars 2020 un paquet d'aides, qui a été précisé le 25 mars. Ces mesures permettront d'améliorer l'offre de liquidités et le chômage partiel. En outre, une aide directe aux travailleurs indépendants sera introduite. Le paquet d'aide sera donc également utilisé pour certaines parties de la formation et du travail de soutien visant à surmonter la crise. Toutefois, compte tenu des structures particulières de notre secteur, avec une très forte proportion de prestataires privés et presque exclusivement des micros et petits prestataires, il est urgent de prendre des mesures supplémentaires. Les mesures adoptées par le Conseil fédéral ne suffiront pas à assurer la survie économique d'un grand nombre de prestataires de formation continue et d'indépendants.

L'interdiction d'assister aux conférences entraîne une perte presque totale des ventes. Dans le même temps, on constate une augmentation significative des coûts administratifs liés aux changements d'organisation et de programme et à la correspondance avec les clients.

En outre, des coûts fixes (loyer, infrastructure, technologie, etc.) continuent d'être encourus. L'indemnisation du chômage partiel ne peut couvrir qu'une partie des coûts salariaux pour le travail de formation qui n'a pas lieu. Il n'est pas clair dans quelle mesure de nombreux employés qui sont payés pour des missions individuelles et du travail lié à des événements peuvent être pris en compte dans la nouvelle réglementation sur le chômage partiel. On ne sait pas non plus dans quelle mesure les formateurs indépendants qui ne paient pas régulièrement leurs frais de cours peuvent recevoir des indemnités journalières.

Dans l'ensemble, la situation conduit à des déficits qui ne sont pas acceptables pour de nombreux prestataires et indépendants. Même une augmentation des liquidités ne résout pas le problème pour de nombreux fournisseurs. Un accès simplifié au crédit peut garantir la liquidité nécessaire pour couvrir les frais encourus. Cependant, pour de nombreux prestataires, la souscription d'un prêt n'est pas une option, car ils ne seront pas en mesure de rembourser les dettes en raison des faibles marges sur le marché et de la faible couverture en fonds propres correspondante.

Compte tenu des nombreux rapports de ce secteur, il faut supposer que la crise se poursuivra, en particulier en ce qui concerne la demande de services éducatifs, même après la levée des restrictions.

Après la fin de l'interdiction de fréquentation, la demande de manifestations éducatives extrascolaires devrait rester nettement inférieure. Certains cantons ont déjà donné des instructions aux écoles publiques pour qu'elles suspendent toutes ces activités. Nos membres nous ont signalés de nombreuses annulations et reports d'affectations à des dates indéterminées.

L'éducation et la formation sont également gravement touchées. Les organisations et les institutions annulent ou reportent des investissements dans la formation continue qui ne sont pas nécessaires de toute urgence. Les privés s'abstiennent également actuellement de planifier et de réserver des formations et des formations continues en raison des incertitudes et des risques liés au Coronavirus.

Le secteur de l'éducation est maintenant obligé de se numériser très rapidement. Toutefois, le passage à des formes numériques d'apprentissage est coûteux pour les fournisseurs qui, auparavant, s'appuyaient principalement sur des formes analogiques d'apprentissage. Dans le domaine de l'éducation à la nature et à l'expérience, la formation sensorielle ou l'expérience directe des contextes sociaux, qui est au centre de leurs activités, ne peut être remplacée par l'accès numérique que dans une mesure très limitée, et c'est pourquoi diverses offres ne peuvent être réalisées dans la situation actuelle.

Dans l'ensemble, la situation entraîne des pertes financières qui amènent de nombreux prestataires au bord de la faillite ou les obligent à abandonner définitivement leurs activités.

Les revendication d'ERBINAT

En raison des problèmes décrits ci-dessus, la survie économique de nombreux prestataires de formation extrascolaire et indépendante n'est pas assurée malgré les mesures prises par le Conseil fédéral jusqu'à présent. Cela conduit d'une part à la disparition d'institutions éprouvées, et d'autre part à une perte de compétences. Toutefois, la Confédération convient que l'éducation extrascolaire et l'éducation au développement durable jouent un rôle central dans le développement durable de la Suisse. Si elle doit accepter un affaiblissement structurel massif, elle ne peut plus assumer ce rôle. C'est la raison pour laquelle nous demandons :

1. L'aide d'urgence:

Pour les prestataires privés de formation continue et les indépendants qui se trouvent dans une situation de menace existentielle en raison de la crise du Coronavirus, une aide immédiate sous forme d'indemnisation pour perte de revenus est proposée conformément à la solution pour le secteur culturel. Celles-ci couvrent au maximum 80 % du déficit financier causé par la crise.

2. La compensation intégrale des cours garantis par les pouvoirs publics:

Tous les cantons et villes garantissent leurs commandes et cours qui ont été annulés en raison de la crise du Coronavirus. Cela se fait en reportant les commandes à une autre période et, si nécessaire, en les préfinançant. Dans le cas contraire, ils indemnisent intégralement les fournisseurs pour les devis annulés. Les fournisseurs précisent dans quelle mesure les offres peuvent être réalisées sous forme numérique si possible.

3. Expansion du soutien financier pour les activités extrascolaires dans le domaine de l'éducation au développement durable (EDD) et des opportunités éducatives qui soutiennent les objectifs de développement durable (SDG) de l'Agenda 2030.

Afin de promouvoir la demande de formation dans la période d'après-crise, la Confédération planifie et met en œuvre un programme de promotion de l'EDD et de la SDG 2030 axé sur la demande, auquel participent les cantons, les partenaires sociaux et les organisations d'éducation non scolaire.

ERBINAT Association Expérience et formation à la nature Suisse

Pour l'élaboration de ce document de position et de revendications, nous nous sommes largement appuyés sur les formulations de la fédération suisse pour la formation continue (FSEA). Nous tenons à les remercier pour leur travail préparatoire.